

**Caractéristiques techniques**

Points à respecter : La signalisation, la géométrie de mise en aspiration en L et H, sécurité, aménagements, une aire d'aspiration par tranche de 120 m<sup>3</sup>.



**Critères de performance**

**RDDECI de la Marne**

Fournir en toute saison un débit de 30m<sup>3</sup>/h à 60 m<sup>3</sup>/h, en un point déterminé et dédié à cet usage unique.

La source d'alimentation doit permettre d'assurer le débit défini pendant le temps déterminé par la grille de calcul concernée par le RDDECI.

**Aménagements**

- Une aire d'aspiration par tranche de 120m<sup>3</sup> (fiche n°2.5) avec préconisation d'installer un poteau d'aspiration (fiche n°2.12)
- Profondeur d'aspiration ≥ 80 cm
- Hauteur H entre le point d'aspiration et le niveau d'eau le plus bas < 5,5 m
- Distance L « crépine – engin » < 8 m
- Accessible aux engins en tout temps et toutes circonstances

# Règles d'implantation d'un point d'eau naturel

